



## Communiqué

### **Arrêt d'un radar: manque de lisibilité de la limitation à 30km/h sur l'avenue de l'Elysée**

La première zone 30 sur axe, soit un tronçon limité à 30km/h sur une route destinée à la circulation générale, est entrée en vigueur en mai dernier à l'est de l'avenue de Cour depuis l'avenue Frédéric-César-de-la-Harpe et sur l'avenue de l'Élysée jusqu'à l'avenue Fantaisie. Depuis mercredi dernier, elle fait l'objet de contrôles de vitesse. Plus de 7'500 personnes ayant été flashées en dépassement de la vitesse autorisée, la Municipalité en conclut que les mesures d'accompagnement de cette nouvelle limitation de vitesse n'étaient pas suffisantes. Aucune sanction ne sera retenue contre les usagères et usagers en excès de vitesse. Le radar sur l'avenue de l'Elysée a été arrêté le temps de renforcer la signalisation sur place et que la population s'habitue à ce changement de vitesse.

Depuis mai dernier, le tronçon à l'est de l'avenue de Cour depuis l'avenue Frédéric-César-de-la-Harpe et l'avenue de l'Élysée jusqu'à l'avenue Fantaisie sont limités à 30km/h. De la signalisation d'entrée et de sortie de zone 30 et du marquage au sol mettant en évidence le changement de régime de vitesse ont été aménagés pour annoncer la nouvelle limitation de vitesse. Il s'agit de la première zone 30 sur axe lausannoise, soit du premier tronçon de route destiné à la circulation générale, qui passe à 30km/h.

Après un temps d'adaptation, la Ville a calibré le radar à la nouvelle vitesse mercredi passé. Suite à son activation à l'avenue de l'Elysée, la Ville a enregistré plus de 7'500 véhicules en infraction. Vu le nombre exceptionnellement important d'infractions commises, la Municipalité conclut que la signalisation et les mesures d'accompagnement n'étaient pas assez visibles et que les usagères et usagers n'ont pas compris que l'avenue de l'Elysée est désormais limitée à 30 km/h. De plus, suite à un problème technique, deux indicateurs de vitesse sur trois affichaient encore un smiley souriant vert jusqu'à 50 km/h et ce jusqu'à vendredi.

Dans ce cadre, la Municipalité a décidé de renforcer la signalisation sur place avec des panneaux plus visibles et d'ajouter des panneaux orange pour attirer l'attention des automobilistes sur la nouvelle limitation de vitesse. Le radar a été arrêté et aucune sanction ne sera retenue contre les personnes ayant commis des infractions entre mercredi 14h et ce jour. Une nouvelle période d'adaptation est prévue suite à la mise en place des mesures d'information supplémentaires.

La limitation à 30km/h des avenues de Cour et Elysée s'intègre dans la stratégie de la Municipalité d'abaissement des vitesses qui permet d'apaiser le trafic, de limiter le bruit routier et d'augmenter la sécurité pour l'ensemble des usagers et des usagères.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:**

- **Florence Germond, conseillère municipale, Direction finances et mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 8 juillet 2024